

LE BULLETIN MUNICIPAL



Vous désirez faire paraître vos activités, des remerciements, de l'information etc... Veuillez nous faire parvenir par courrier électronique l'information désirée à l'adresse suivante :

municipalite@saint-zephirin.ca

Veuillez noter que faute d'espace les demandes de parution de notre communauté seront privilégiées.

Date de tombée: le 5 du mois

Parution: entre le 10 et le 15 du mois.



Casino de La Capucine

Levée de fonds pour la cafétéria de l'école primaire NDA

Samedi 17 mars 2018 à partir de 20 h au Centre Communautaire

Billet 20 \$

Incluant le droit de jouer aux tables avec 15 000 \$ en argent fictif, une consommation gratuite ainsi qu'un coupon pour le tirage des prix de présence

Plus de 700 \$ en prix de présence

Pour réserver vos billets : Lyne Lamothe au 450 564-1136,
Chantal St-Cyr à cperreault@hotmail.ca,
Page Facebook « Cafétéria Coopérative la Capucine ».



Au plaisir de vous voir lors de notre belle soirée.
L'Équipe du conseil d'administration



Service caissier

Mardi	10 h à 14 h
Jeudi	10 h à 19 h
Vendredi	10 h à 14 h



Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi de Pâques 2 avril 2018. La séance ordinaire du conseil aura lieu mardi le 3 avril 2018

La municipalité vous informe...

MARS 2018

- ▶ 5 citoyens sont venus s'informer lors de l'assemblée de consultation pour les modifications qui seront apportées au règlement de zonage. 
- ▶ La Municipalité lance ses appels d'offres pour le fauchage—débroussaillage des bordures de routes.
- ▶ La Municipalité s'est engagée à verser pour une période de 5 ans un montant de 389\$/an ce qui représente 0.50\$/habitant à la Fondation de santé Bécancour—Nicolet-Yamaska.
- ▶ Adoption du second projet de règlements modifiant les règlements du plan d'urbanisme n° 05-2015, le règlement de zonage n° 06-2015, de lotissement n° 07-2015 et le règlement de construction n° 08-2015 de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.
- ▶ Les comptes à payer pour le mois de février sont acceptés au montant de 90 704.99\$.



NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE



**Clémence Lemaire Dionne
1926 - 2018**



 J'aime

L'inspecteur vous informe...

- ▶ **Conteneur pour enrobage de plastique blanc:** Un conteneur est mis à votre disposition pour la collecte d'enrobage de plastique BLANC. Le plastique doit être exempt de filet et de cordes.
- ▶ **Résidus domestiques dangereux:** Pour les contenants de 20 litres vides, veuillez enlever les couvercles et insérer les contenants les uns dans les autres.
- ▶ **Résidus domestiques dangereux, et produits non acceptés:** Pneus, pinceaux, pannes, rouleaux à peinture, chiffons etc. ne sont pas acceptés.
- ▶ **Réparation de votre bac noir ou vert:** Avez Jean Audet au 819-313-2188.
- ▶ **Propriétaire de chiens:** Vous devez vous procurer une médaille au bureau municipal. Le coût est de 5\$ par année. Ceci facilite grandement les recherches en cas de chien perdu.
- ▶ **Rénovation construction:** Pour toutes modifications à votre propriété, vous devez faire la demande d'un permis soit au bureau municipal ou sur le site de la MRC.

Petites annonces gratuites pour les résidents de Saint-Zéphirin

Faites moi suivre par courriel ou par téléphone vos petites annonces. Nous les ferrons paraître dans le bulletin suivant la réception de celles-ci.

reception@saint-zephirin.ca ou au 450 564-2188

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MARS 2018

		1
		8
		15
		22
		29

- Collecte des matières recyclables
- Collecte des ordures ménagères
- Collecte des encombrants

D'avril à septembre, collecte toutes les semaines des deux bacs.

Les bacs doivent être placés en bordure de rue, la veille de la collecte.

Les encombrants, c'est-à-dire tout ce qui ne peut être recyclé et qui n'entre pas dans le bac à ordures (mobilier, tables, chaises, matelas...) sont ramassés seulement lors des jours de collecte des encombrants prévus au calendrier. Il suffit de les déposer en bordure de rue la veille de la collecte. Les encombrants devront être manipulables par une seule personne. Vous devez être présent si tel n'est pas le cas.

Les matériaux de construction ne sont pas des encombrants, donc ils ne seront pas ramassés.

Le centre de récupération de matériaux, situé au 1805, rue Gauthier à St-Grégoire, est gratuit et réservé aux citoyens du territoire de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets (RIGIDBNY) pour les matériaux suivants :

bois de construction, métaux, agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique), bardeaux d'asphalte.

N'oubliez pas de nous suivre sur
NOTRE PAGE FACEBOOK de la municipalité.



Agenda de mars

Mercredi 28 février de 9 h à 12 h Cours d'informatique « J'apprivoise internet »

Mercredi 7 mars de 9 h à 12 h Trois cours de 3 h.

Mercredi 14 mars de 9 h à 12 h **Inscription à Lucie Courchesne au 450 564 2110**

Activités au centre communautaire

Les mardis de 13 h 30 à 15 h 30

SHUFFLEBOARD

Responsables, Lucette Rousseau et Monique Paquette

À St-Zephhh

ÇA BOUGE!

Vous avez besoin de bouger un peu. Vous avez envie de vous dégourdir après les mois d'hiver.

Tous les jeudis du mois d'avril, nous ferons de l'exercice au centre communautaire de 10h à 10h30.

Inscrivez-vous gratuitement au bureau municipal. 450.564.2188

S'adresse aux personnes de 50 ans et plus.



Invitation au P'tit Bazar
«Le bercethon» 2018

Mercredi le 11 avril
de 11h00 à 16h00

Au 50, rue Paul-Comtois à Pierreville
Organisé par les bénévoles du Centre d'hébergement Lucien-Shooner.

Trois manières de nous encourager

- 1- Don du cœur
- 2- Change pour change achats d'items au petit bazar.
- 3- Tenter la chance pour gagner des billets pour le Théâtre Belcourt.

L'argent recueilli par cette activité servira pour l'organisation d'activités pour les résidents Spectacle offert à 13h30 par le groupe Les Aquarelles.

Pour informations : Marc Meilleur président des bénévoles 450-568-2712 poste 57232



Baie-du-Febvre, le 22 Février 2018

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.

N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres **chaudes**.

- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage.
- Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.



Attention!

Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

LA PRÉVENTION, c'est l'affaire de tous, soyons vigilants!

Source : MSPQ

Pour information : Alain Auger, directeur.



Nouveau service d'aide pédagogique au Centre-du-Québec

L'ABC du Savoir, est une entreprise établie depuis déjà plus de 20 ans sur la rive sud de Montréal, à Beloeil et Mont-St-Hilaire. Au fil des années, nous sommes fiers d'avoir secondé plusieurs milliers d'élèves dans la réussite de leur scolarité. Notre équipe de plus d'une vingtaine d'enseignants et orthopédagogues ont à cœur la réussite de vos enfants. L'ouverture de la nouvelle succursale, située à Nicolet permettra maintenant à la population régionale de profiter des services d'aide pédagogique.

L'aide pédagogique est offerte aux élèves des niveaux primaire, secondaire et collégial et ce, pour toutes les matières. Des programmes personnalisés en fonction des besoins de chaque élève, en formule individuelle, sont disponibles.

L'ABC du Savoir est située au 215 rue Léon XIII, Nicolet, J3T 1B9.
L'entreprise est ouverte 7 jours sur 7.

Puisqu'un suivi hebdomadaire est gage de succès : inscrivez vos enfants rapidement.
Pour réservation communiquez avec **Stéphanie Gingras au 819 695-2627**.



Artisans Antiquaire

1361 Rang St-Pierre
Saint-Zéphirin-de-Courval

450 564-2686

Couturière sur place disponible sur rendez-vous!
Réparations, confections de produits avec des matériaux recyclés et neufs.
Coussins, sacs à vin, sacs d'épicerie, sacs à main etc...

Denise Bérubé, tisserande (catalogue)
Dany Drolet, artiste peintre, toiles et fabrication d'objets décoratifs
Création Mam'Zelles
Divers créations de tricot, cartes de souhaits etc...

De belles idées cadeaux pour offrir à vos proches pour la période des fêtes!

De plus, si vous êtes un artisan ou artisane de la région, nous pouvons prendre vos produits en consigne afin d'offrir une plus grande visualité de vos créations.

* des conditions s'appliquent * Voir les conditions en magasin



BESOINS IMMÉDIATS – EMPLOI À COMBLER

La communauté des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge compte plusieurs maisons situées principalement à Nicolet. Les résidentes vivent dans un milieu de vie actif avec un service clinique de santé composé de plusieurs professionnelles dont infirmières, infirmières auxiliaires et plus encore, pour répondre à leurs besoins.

Nous sommes présentement à la recherche d'un :

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER - ÉTUDIANT

Échelle salariale variant de 14,91 \$ à 15,51 \$ selon l'expérience.

Avantages sociaux concurrentiels.

Emploi une fin de semaine sur deux (7.75 heures par fin de semaine)

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible à l'adresse suivante :

Centre de services
Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge
251, rue St-Jean-Baptiste
Nicolet (Québec) J3T 1X9
dotation@sasv.ca
Télécopieur : 819-293-6659

L'équipe du casse-croûte 255 est de retour au travail !

Ce petit mot est pour vous informer que le casse-croûte est ouvert

Lundi et mardi	Fermé
Mercredi et jeudi	8 h à 20 h
Vendredi et samedi	8 h à 21 h
Dimanche	11 h à 20 h

Nous avons bien hâte de vous voir et de vous revoir!

Gisèle et son équipe

Depuis 1985

Au temps jadis

418 559 5854 ÉBÉNISTE D'ART
atj.bruno.thieblemont@gmail.com Conception - Fabrication
[au temps jadis ébénisterie](#) Restauration de meubles anciens
 Membre artisan professionnel
 du Conseil des Métiers d'Art
 du Québec (CMAQ) Marqueterie, Tournage
 BAIE-DU-FEBVRE Rénovation de cuisine
 Décapage - Finition

Cours de peinture

Tous les mardis soirs de 19 h à 22 h.

Venez vous détendre en bonne compagnie et créer de belles œuvres !

Aucune inscription n'est nécessaire.

Cours (libre) de peinture acrylique de tous niveaux, au tarif de 20 \$/soir. Je serai là, pour vous seconder dans vos différents projets!

Avis aux intéressé(es) possibilité de faire un nouveau groupe de jour.

Plaisirs et créations seront au rendez-vous,
Dany Drolet, « Le Gant d'Art » au 450 564-2041

COUPE DE FOIN SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

DEMANDE DE SOUMISSION

La municipalité de Saint-Zéphirin de Courval demande des soumissions pour la récolte de graminées (foin) sur sa propriété située au P-448 (secteur du projet domiciliaire à l'arrière du cimetière de la paroisse) pour une période de 5 ans.

La soumission devra être déposée dans une enveloppe cachetée avec la mention : SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE RÉCOLTE DE GRAMINÉES, au bureau de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, 1232 rang St-Pierre, St-Zéphirin de Courval, J0G 1V0, avant le 3 AVRIL 2018 à 16 heures.

Le soumissionnaire devra se conformer à toutes les normes et conditions contenues dans le présent document pour que sa soumission soit considérée.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

CONDITIONS ET INSTRUCTIONS

1. La municipalité exige que le soumissionnaire procède au minimum à deux (2) coupes annuelles.
2. Le soumissionnaire s'engage à ne pas utiliser d'engrais organique cependant l'engrais chimique est autorisé.
3. Advenant la vente de terrains durant la durée du contrat, la Municipalité s'engage annuellement à rembourser au soumissionnaire 0.5% par année restante de la valeur total du contrat par terrain vendu.
4. Le soumissionnaire devra porter une attention particulière pour la protection des sorties d'alimentation en eau potable et les bornes à incendie
5. Le soumissionnaire devra utiliser la formule fournie par la municipalité pour présenter sa soumission.

RESPONSABILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE :

Le soumissionnaire tient la municipalité exempte de tous dommages causés aux personnes, aux matériaux et autres choses dans l'exécution de son contrat et résultant de fautes, négligences, imprudences ou incuries de sa part ou de celles de ses préposés.

PRIX :

Le prix soumis doit être un prix totalisant la durée du contrat (5 ans : 2018 2019-2020-2021-2022).
La superficie du terrain est d'environ de 81 000mc soit 20 acres.

**Vous retrouverez le document complet comprenant le formulaire de soumission sur le site web de la municipalité au :
www.saint-zephirin.ca dans l'article Coupe de foin 2018 sur la page d'accueil.**

Vous pourrez aussi vous procurer le formulaire de demande de soumission au bureau municipal au 1232 rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin aux heures normales d'ouverture 8h30 à 12h et 13h à 16h du lundi au jeudi.



18 MARS 2018 ENCAN

VENTE

La fabrique de la paroisse de l'Assomption-de-la-Vierge-Marie, vous invite à son encan. Lors de cet événement, les bancs d'église et autres objets seront mis en vente. Vous êtes donc invités à venir vous procurer vos articles à compter de 13h30.

Paiement comptant seulement. Aucune vente au crédit ne sera acceptée. Merci la direction

**Dimanche 18 mars
2018 à 13h30**

**À ne pas manquer.
Vous devez
absolument être
là !**

**Salle paroissiale
1030 St-Pierre**

13h30

**FABRIQUE DE LA
PAROISSE DE
L'ASSOMPTION-DE-
LA-VIERGE-MARIE**

**1030 St-Pierre
Saint-Zéphirin**

**André Paquette 564-2569
Michel Lemire 564-2981**

MESSE DU DIMANCHE

À COMPTER DU MOIS D'AVRIL L'OFFICE DU
DIMANCHE SE TIENDRA
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE





FONDATION SANTÉ
Bécancour - Nicolet-Yamaska

Souper gastronomique 4^e édition

Soyez présent à l'événement annuel par excellence réunissant la communauté de Bécancour-Nicolet-Yamaska!

Souper gastronomique (4 services et vin) des plus prestigieux dédié à la collecte de fonds pour la SANTÉ.

Date : 23 mars 2018 à 17 heures

*Lieu : Auberge Godefroy
de Bécancour*

Coût du billet : 125 \$

(un reçu pour don de charité de 100 \$ sera émis)

Procurez-vous vos billets dès maintenant :

819 293-2071, poste 52382

fondationsantebny@ssss.gouv.qc.ca

www.fondationsantebny.ca



La Corporation des Loisirs de Saint-Zéphirin inc.

DEMANDE DE CANDIDATURES

TU ES ÂGÉ D'AU MOINS 16 ANS.

TU AIMES LES ENFANTS.

ÇA TE TENTE DE VIVRE UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE.

La corporation des Loisirs de Saint-Zéphirin est à la recherche de moniteurs/monitrices pour son camp de jour 2018.

L'entrée en fonction se fera vendredi le 22 juin 2018 pour une journée de planification et débutera le 26 juin 2018 pour une durée de 7 semaines.

Ton curriculum vitae devra être envoyé à :

Corporation des Loisirs de St-Zéphirin inc.

Candidature : Camp de jour 2018

A/s Brigitte Poirier

1232, rang St-Pierre

Saint-Zéphirin-de-Courval (Québec)

J0G 1V0

Note : la date limite des candidatures est le **7 MAI 2018**



Le Centre fait partie du Programme des bénévoles de Revenu Québec et Revenu Canada.

Pour bénéficier du service d'impôt :

Ne pas avoir un revenu supérieur à :



Personne une personne seule	25 000 \$
Un couple	30 000 \$
- chaque personne à charge supplémentaire	2 000 \$
Un adulte et un enfant	30 000 \$
- chaque personne à charge supplémentaire	2 000 \$

Non-admissibles :

- ❖ **Travailleur-euse autonome**
- ❖ **Succession et personne décédée**
- ❖ **Personne en faillite**
- ❖ **Revenu d'intérêt de plus de 1,000 \$**
- ❖ **Personne avec gains en capital**

Je sais que :

- **je dois prendre rendez-vous** au Centre pour compléter ma fiche de renseignements;
- les bénévoles du Centre ont suivi une formation mais ne sont pas des spécialistes d'impôt ou des comptables;
- le Centre ne conserve **aucune copie de mes déclarations d'impôt**;
- le Centre ne se rend aucunement responsable des erreurs pouvant survenir lors de la rédaction des rapports d'impôt;
- le Centre remplira ma déclaration le plus rapidement possible mais que cela dépend du nombre de bénévoles.

- ✓ *Je m'engage à fournir tous les renseignements et papiers nécessaires*
- ✓ *Année fiscale 2017 seulement*
- ✓ *J'ai la responsabilité de venir chercher mes déclarations de revenus au Centre au plus tard le 1^{er} juin.*

Prendre note que la période d'impôt du Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre

débute le 1^{er} mars et se termine le 20 avril.

Point de service à Saint-Zéphirin de Courval

(Lundi 26 mars 2018, au bureau municipal de 9h à 12hs à confirmer)

Sur rendez-vous seulement: 450 568-3198



LE RESPECT DES SIGNAUX D'UN AUTOBUS

SCOLAIRE, POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Ces lois sont en place pour protéger les écoliers qui sont particulièrement vulnérables à l'entrée et à la sortie des autobus scolaires. Les respecter permet d'assurer leur sécurité et ainsi leur permettre de continuer à s'amuser, grandir et apprendre.

Alors, demeurez attentif à la signalisation en zone scolaire ainsi qu'aux abords et dans la cour d'école. Soyez vigilants et faites preuve de courtoisie en présence d'un autobus scolaire, surtout au moment où les écoliers sont le plus vulnérables, soit lorsqu'ils montent et descendent d'un autobus.

L'article 460 du Code de la sécurité routière est applicable. Celui-ci stipule que « Le conducteur d'un véhicule routier qui approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou lorsqu'il est fait usage de son signal d'arrêt obligatoire doit immobiliser son véhicule à plus de cinq (5) mètres de l'autobus ou du minibus et ne peut le croiser ou le dépasser que lorsque les feux rouges intermittents sont éteints et le signal d'arrêt obligatoire escamoté, et qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger. »

Les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. Un conducteur qui croise ou dépasse un autobus scolaire ou un minibus d'écoliers alors que les feux rouges intermittents étaient en marche ou que le signal d'arrêt était actionné, **commet une infraction entraînant l'inscription de neuf (9) points d'inaptitude au dossier du conducteur et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution.**

En vertu du même article toujours, un conducteur s'étant immobilisé à l'approche d'un autobus ou d'un minibus d'écoliers, l'a dépassé ou croisé une fois les feux rouges intervallaires éteints et le signal d'arrêt obligatoire escamoté sans s'être assuré de l'absence de danger, commet une infraction entraînant la même pénalité que citée précédemment.

Alors, soyez respectueux du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.
En présence d'un autobus scolaire, soyez vigilants, surveillez les signaux lumineux et préparez-vous à arrêter.

En tant qu'être humain, aucun policier ne voudrait aller annoncer le décès d'un enfant à ses parents...

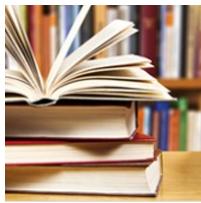


Nicolas Lussier 12006
Agent-patrouilleur
MRC Nicolet-Yamaska
Sûreté du Québec

Nous avons procédé à un échange de livres le 30 janvier pour vous offrir une nouvelle variété de livres. Lors de cet échange, nous avons reçu des livres pour adultes en exposition ayant pour thème "À plein gaz" (tracteurs, automobiles, camionnettes et plusieurs autres).

Une deuxième exposition est disponible pour les enfants sur le thème des lions.

Venez nous voir, il nous fera plaisir de vous conseiller !



Horaire

Lundi	Mercredi	Samedi
13 h 30 - 15 h	18 h 30 - 20 h	10 h - 12 h



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT #04-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS :

- **RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME #05-2015**
- **RÈGLEMENT DE ZONAGE #06-2015**
- **RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #07-2015**
- **RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #08-2015**

**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE
RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 mars 2018, le conseil a adopté le second projet de règlement #04-2018 modifiant le règlement plan d'urbanisme #05-2015, le règlement de zonage #06-2015, le règlement de lotissement #07-2015 et le règlement de construction #08-2015.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Les personnes habiles à voter de la municipalité voulant faire enrégistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport) au moment de leur enrégistrement.
4. Ce registre sera accessible de **9h00 à 19h00, le 20 mars 2018** à l'Hôtel de Ville de Saint-Zéphirin-de-Courval situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval (Québec) J0G 1V0.
5. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 65. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 19 mars 2018 à **19h15** à l'Hôtel de Ville de Saint-Zéphirin-de-Courval situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval (Québec) J0G 1V0.
7. Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Saint-Zéphirin-de-Courval situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval (Québec) J0G 1V0 aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CONDITIONS POUR QU'UNE PERSONNE HABILE À VOTER AIT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

- 1) Toute personne qui, le 5 mars 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- 2) Tout propriétaire unique non domicilié d'un immeuble ou occupant unique non domicilié d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- 3) Tout co-propriétaire indivis non domicilié d'un immeuble ou co-occupant non domicilié d'un établissement d'entreprise de la municipalité qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- 4) Personne morale

Donné à Saint-Zéphirin-de-Courval , ce 6 mars 2018

(s) *Hélène Chassé*

HÉLÈNE CHASSÉ
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Subvention à la rénovation

Programme RénoRégion

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Vous pouvez bénéficier du programme si : • vous êtes propriétaire-occupant d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défectuosités majeures; • le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, lequel varie selon la région où vous habitez et la taille de votre ménage.

QUELLES SONT LES MUNICIPALITÉS ADMISSIBLES?

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants .

QUELS SONT LES TRAVAUX ADMISSIBLES?

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures concernant au moins l'un des éléments suivants : • Murs extérieurs • Ouvertures • Saillies • Toiture • Structure Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que : - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant; - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- * La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 100 000 \$.
- * Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE?

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés. Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme. Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.



Pour obtenir des renseignements:

Donald Brideau

Responsable des programmes d'aide à la rénovation

MRC Nicolet-Yamaska

819-519-2997 poste 2241